

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres

Siège social :
Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :
12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 08 FEVRIER 2024**

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de la convocation : 02 février 2024

L'an deux mil vingt et quatre, le 08 du mois de février à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	
WALTON Samuel	
THARAUD Hervé	
LAFOREST Claude	
BOISARD Joachim	
BLOT Eric	
MASSIAS Michel	
GUIBERT Denis	MAUREY Ludovic
CAZENAVE Didier	
LELEU Pascal	
PREVOT René	
FROMENTIER Jacky	
GIRARD Philippe	
DUBREUIL Thierry	
DELFAUT Jean-Claude	
CHALLENGEAS Renaud	
DEROSE Jean-Robert	
LAMAISON Jean-Luc	
LURTON Jérémie	
VIANDON Catherine	
CHABANAIS Guy	
BALLESTER Pierrick	
PLATON Serge	
RIBES Eve	
MERCIER-LACHAPELLE Bernard	

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Invité présent :

- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Approbation du PV du 16 novembre 2023	
Délibérations	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 001/2024 AC 001/2024 ANC 001/2024	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024
AEP 002/2024	Avenant n°1 au Marché de travaux – Départ Loustalot – MOULON
AEP 003/2024	SMEGREG – Marché groupé par l'acquisition de matériels hydro-économiques
AEP 004/2024 AC 002/2024	Demandes de subventions DETR / DSIL 2024 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 005/2024 AEP 006/2024	Appel à Projets - Agence de l'Eau Adour Garonne - Economies et efficacité de l'eau - Plan Eau 2023-2024 : Renouvellement des canalisations d'eau potable
AEP 007/2024 AC 003/2024 ANC 002/2024	Débats d'Orientations Budgétaires 2024
Questions diverses	

A dix-huit heures,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Désignation du secrétaire de séance

-

SMEGREG – 4 projets

-

Rencontre avec les Maires du 19 octobre 2023

-

Virements de crédits

-

Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur **Thierry DUBREUIL** délégué d'IZON est désigné comme secrétaire de séance. **Thierry DUBREUIL** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer les 4 projets du SMEGREG.

Monsieur le **Directeur** présente ces projets pour lesquels le Syndicat peut s'engager comme celui du Marché d'achat groupé d'appareils hydro-économiques qui s'inspire du Projet MAC EAU mené en concertation avec l'Union Européenne au milieu des années 2010. Il précise que le Syndicat s'est déjà positionné sur le Projet DREAUP compte-tenu du délai de réponse attendu au 31 janvier 2024.

Actualités

SMEGREG – 4 projets

- **Marché d'achat groupé d'appareils hydro-économiques** : engagement avant le **20 février 2024** sur le nombre de kits et sur la gestion de la distribution,
- Dispositif « **l'Eau Un Enjeu Majeur** » pour sensibiliser les élèves girondins à la valeur patrimoniale des nappes profondes et aux enjeux de leur gestion en partenariat avec l'Education Nationale (maternelle, élémentaire et collège) : **1,5 € par élève à l'initiative des enseignants ou de l'école,**
- **Espaces Info Economies d'Eau** pour **informer le grand public** à l'occasion de manifestations,
- Projet **DREAUP** (Dynamiques de consommation et Référentiels de l'Eau des Pratiques des usagers aux transformations des services) vise à actualiser le référentiel des usages d'eau potable domestique afin de mieux orienter les actions d'économie d'eau et d'évaluer l'évolution de la demande. Se proposer comme **territoire d'étude avant le 31 janvier 2024** en recensant les abonnés correspondant à une typologie et assurant la pose et la maintenance des dispositifs de mesure.

Jean-Luc LAMAISON souhaite que ce type d'informations puisse être transmise plus rapidement aux délégués par courrier électronique sans attendre le prochain Comité Syndical. Il ajoute que sans connaître le cahier des charges du Marché d'achat groupé d'appareils hydro-économiques (coût et composition des kits, quantité minimale à commander, ...), il est

difficile de se positionner et d'évoquer ce sujet avec son Conseil Municipal. Il précise que l'école de NERIGEAN a sollicité pour cette année le dispositif « l'Eau Un Enjeu Majeur ».

Monsieur le **Directeur** rappelle que le calendrier est fixé par le SMEGREG et qu'il va être proposé aujourd'hui au Comité Syndical de se délibérer sur le principe du Marché d'achat groupé. Dès que les conditions pratiques et financières seront connues, le Syndicat pourra confirmer une commande calibrée en fonction des besoins des usagers qui pourront être recensés via les communes.

Jean-Luc LAMAISON valide cette démarche mais souhaite que ces informations nécessaires soient diffusées à réception.

Monsieur le **Président** confirme que le coût des kits n'est aujourd'hui pas connu.

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer la Rencontre avec les maires du 19 octobre 2023.

Monsieur le **Directeur** rappelle l'ordre du jour de cette rencontre avec un compte-rendu adressé aux invités le 05 février dernier. Il souligne la qualité des interventions et notamment celle du SMEGREG sur le volet Economie d'eau. Il rappelle que les services de SUEZ se tiennent à la disposition des communes pour les accompagner sur le paramétrage des comptes en ligne pour la télérelève.

Actualités

L'eau et l'assainissement sur le territoire du Syndicat
Rencontre avec les Maires du 19 octobre 2023

- Programmes d'investissements sur la mandature 2020/2026
- Campagne de sensibilisation aux économies d'eau
- Suivi des volumes consommés
Télérelève (Objectifs - Démonstration de l'outil)

Joachim BOISARD insiste sur l'intérêt pour les communes d'utiliser l'outil télérelève. A ce jour, moins de la moitié des communes ont finalisé ce paramétrage. Il rappelle qu'un accompagnement est possible et que cette démarche s'inscrit dans une volonté d'économie d'eau.

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer les virements de crédits.

Monsieur le **Directeur** précise que des dépenses postérieures au dernier Comité Syndical du 16 novembre 2023 ont dues être mandatées sur des chapitres nécessitant des crédits supplémentaires en Assainissement Collectif et en Assainissement Non Collectif. Ces crédits supplémentaires ont été pris sur les dépenses imprévues (chapitre 022).

Actualités

Virements de crédits

Les crédits pour dépenses imprévues étant destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion de l'assemblée délibérante pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Conformément à l'article L.2322-2 du CGCT, le Comité Syndical doit être informé des virements de crédits réalisés (14 décembre 2023) :

Budget	Section	Chapitre	Montant en €
AC 83700	Fonctionnement	022 – Dépenses imprévues	- 24 057,22
		6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 24 057,22
AC 83700	Dépense	022 – Dépenses imprévues	- 500,00
		66 111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 500,00
ANC 83725		022 – Dépenses imprévues	- 1 611,53
		6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 1 611,53

6

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Jean-Luc LAMAISON, étant absent lors de ce Comité Syndical, ne se prononce pas sur la véracité du PV mais il souhaite saluer la décision *AEP n°023/2023 - Convention pour l'antenne de téléphonie de la société BOUYGUES sur le Château d'Eau de NERIGEAN*. Il fait ensuite remarquer que la décision *AC n°026/2023 - Choix du titulaire de la délégation de service public pour l'assainissement collectif* a confirmé ses propos formulés, il y a deux ans sur la reconduction annoncée du délégataire sortant. Il regrette que le Comité Syndical est manqué d'audace dans ce choix compte-tenu de l'insatisfaction régulièrement exprimée vis-à-vis de cette société.

Joachim BOISARD fait remarquer que le SIAEPA de BONNETAN a manqué d'eau l'été dernier avec comme exploitant SAUR.

Jean-Luc LAMAISON répond que ce n'est pas un argument.

Joachim BOISARD confirme la légitimité de ce choix à l'issue d'un travail abouti.

Jean-Luc LAMAISON réaffirme qu'il connaissait à l'avance le nom de ce nouveau délégataire.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023.

Le **Président** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Jacky FROMENTIER**.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que préalablement au vote du budget primitif 2024, le Syndicat ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Comité syndical peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que l'ouverture du ¼ des crédits s'applique par chapitre à la différence des délibérations modificatives qui s'appliquent par opération. Les délibérations modificatives permettent d'ajuster les opérations selon les recettes et les dépenses réalisées. L'ouverture du ¼ des crédits globalise un montant financier disponible pour les différentes opérations.

Lors du précédent Comité Syndical en date du 16 novembre 2023, ces prises en charge ont été votées par chapitres alors qu'il convenait de les valider par opérations (instruction de la DGFIP). Le détail des opérations est présenté ci-après. De plus, il est préconisé de voter ces prises en charge à la fin de l'exercice pour intégrer les différentes décisions.

AEP n°001/2024 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

AEP (83710)	BP + DM	1/4 CREDITS
2315 - op 100	491 536,33 €	122 884,08 €
2315 - op 101	250 000,00 €	62 500,00 €
2315 - op 52	580 500,00 €	145 125,00 €
2315 - op 55	0,00 €	0,00 €
2315 - op 57	554,52 €	138,63 €
2315 - op 59	130 000,00 €	32 500,00 €
2315 - op 60	287 631,00 €	71 907,75 €
2315 - op 61	697,67 €	174,42 €
2315 - op 65	25 000,00 €	6 250,00 €
2315 - op 67	106 576,00 €	26 644,00 €
2315 - op 70	0,00 €	0,00 €
2315 - op 74	600 000,00 €	150 000,00 €
2315 - op 75	104 999,48 €	26 249,87 €
2315 - op 77	96 259,00 €	24 064,75 €
2315 - op 78	74 966,00 €	18 741,50 €

2315 - op 79	130 000,00 €	32 500,00 €
2315 - op 80	270 000,00 €	67 500,00 €
2315 - op 81	150 000,00 €	37 500,00 €
2315 - op 82	270 000,00 €	67 500,00 €
2315 - op 83	120 000,00 €	30 000,00 €
<i>Total : 2315</i>	<i>3 688 720,00 €</i>	<i>922 180,00 €</i>
2031	1 000,00 €	250,00 €
2051	1 000,00 €	250,00 €
<i>Total : 20</i>	<i>2 000,00 €</i>	<i>500,00 €</i>
2111	2 000,00 €	500,00 €
2182	33 000,00 €	8 250,00 €
2183	8 000,00 €	2 000,00 €
2184	2 000,00 €	500,00 €
2188	3 000,00 €	750,00 €
<i>Total : 21</i>	<i>48 000,00 €</i>	<i>12 000,00 €</i>
TOTAL	3 738 720,00 €	934 680,00 €

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

AC n°001/2024 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

AC (83700)	BP + DM	1/4 CREDITS
2315 - op 1000	55 000,00 €	13 750,00 €
2315 - op 1005	7 000,00 €	1 750,00 €
2315 - op 1006	578 000,00 €	144 500,00 €
2315 - op 1100	30 000,00 €	7 500,00 €
2315 - op 1200	204 709,08 €	51 177,27 €
2315 - op 1209	100 000,00 €	25 000,00 €
2315 - op 1217	425 500,00 €	106 375,00 €
2315 - op 1219	182 000,00 €	45 500,00 €
2315 - op 1220	75 000,00 €	18 750,00 €
2315 - op 1223	65 290,92 €	16 322,73 €
2315 - op 1224	270 000,00 €	67 500,00 €
2315 - op 1300	60 000,00 €	15 000,00 €
2315 - op 1304	185 000,00 €	46 250,00 €
2315 - op 1307	325 000,00 €	81 250,00 €
2315 - op 1308	21 203,00 €	5 300,75 €
2315 - op 1400	109 300,00 €	27 325,00 €
2315 - op 1408	700,00 €	175,00 €

2315 - op 1410	169 520,00 €	42 380,00 €
2315 - op 1411	35 000,00 €	8 750,00 €
2315 - op 1500	10 000,00 €	2 500,00 €
2315 - op 1600	10 000,00 €	2 500,00 €
2315 - op 1601	230 000,00 €	57 500,00 €
2315 - op 1602	50 000,00 €	12 500,00 €
2315 - op 1700	25 000,00 €	6 250,00 €
2315 - op 1707	940 000,00 €	235 000,00 €
2315 - op 1800	6 000,00 €	1 500,00 €
2315 - op 1801	200 000,00 €	50 000,00 €
2315 - op 2800	16 000,00 €	4 000,00 €
2315 - op 2803	250 000,00 €	62 500,00 €
2315 - op 3000	5 000,00 €	1 250,00 €
2315 - op 3001	108 014,00 €	27 003,50 €
<i>Total : 2315</i>	<i>4 748 237,00 €</i>	<i>1 187 059,25 €</i>
2111	20 000,00 €	5 000,00 €
<i>Total : 21</i>	<i>20 000,00 €</i>	<i>5 000,00 €</i>
041	300 000,00 €	75 000,00 €
<i>Total : 041</i>	<i>300 000,00 €</i>	<i>75 000,00 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>5 068 237,00 €</i>	<i>1 267 059,25 €</i>

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

ANC n°001/2024 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

ANC (83725)	BP + DM	1/4 CREDITS
2182	5 000,00 €	1 250,00 €
2183	8 000,00 €	2 000,00 €
2184	1 000,00 €	250,00 €
2188	7 000,00 €	1 750,00 €
21355	1 000,00 €	250,00 €
<i>Total : 21</i>	<i>22 000,00 €</i>	<i>5 500,00 €</i>
2051	6 000,00 €	1 500,00 €
<i>Total: 20</i>	<i>6 000,00 €</i>	<i>1 500,00 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>28 000,00 €</i>	<i>7 000,00 €</i>

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Avenant au marché

AEP n°002/2024 – Avenant n°1 au Marché de travaux – Départ Loustalot – MOULON

Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération AEP n°019/2023 du 15 juin 2023 attribuant les travaux de renouvellement de deux conduites d'eau potable à l'entreprise CANASOUT.

Compte-tenu des travaux supplémentaires réalisés (renouvellement de 400 ml de canalisations d'eau potable à l'intérieur de l'emprise du bâtiment d'exploitation), il est nécessaire de signer un avenant du fait de l'augmentation du montant du marché initial.

Monsieur le Président demande à **Jean-François STARCK** de commenter cet avenant.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK rappelle les conditions du marché initial et décrit les impacts de l'avenant n°1 proposé pour le lot n°1 – canalisations (augmentation de 51,83 % du montant du marché initial). En phase chantier, il a été découvert des fuites importantes et sans doute anciennes sur les conduites situées dans l'emprise du bâtiment d'exploitation qu'il convenait de remplacer dans les plus brefs délais.

Délibération n° AEP 002-2024

Avenant n°1 au marché de travaux

• Travaux – Département Loustalot – MOULON

✓ **Renouvellement d'une canalisation d'eau potable** en Ø 250 mm et en Ø 200 mm (au lieu d'un 175 mm) en fonte sur 2*130 ml + **forage double dirigé** en Ø 250 mm PEHD renforcé sur 70 ml par l'entreprise CANASOUT

✓ Coût des travaux : 164 898,06 € H.T pour le lot canalisations

➤ Travaux supplémentaires :

✓ **Renouvellement** de plus de 400 ml de **canalisations d'eau potable** à l'intérieur de l'emprise du Bâtiment d'exploitation en Ø 200 et 250 mm.

Montant du marché initial € H.T	Montant avec Avenant Travaux € H.T	Avenant n°1 € H.T	% du montant du marché
164 898,06	249 356,93	84 458,87	51,83

12

Monsieur le **Président** demande comment ces fuites ont été identifiées.

Jean-François STARCK répond que ces fuites ont été découvertes lors des terrassements de ce chantier.

Monsieur le **Directeur** rappelle que ces travaux visaient à renouveler des réseaux structurants très anciens qui ont cassés à de multiples reprises générant des coupures d'eau sur plusieurs communes le temps des réparations.

Jean-François STARCK précise que ces travaux initiaux et complémentaires pourront également avoir un impact positif sur le rendement de réseaux car situés après le débitmètre de sortie de la station de pompage.

Monsieur le **Directeur** complète en soulignant que ces travaux contribueront à une meilleure protection de la ressource.

Décision :

L'avenant n°1 s'élève à 84 458,87 euros HT sur un montant global du marché initial de 164 898,06 € H.T.

Afin de pouvoir finaliser ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2023, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cet avenant n°1.

SMEGREG

Objet :

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'en adhérant au SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en eau du département de la Gironde) nous participons à la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde.

En réponse à l'Appel à Projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne – Economies et efficacité de l'eau 2023-2024, le SMEGREG organise un groupement d'achat, à l'échelle départementale, de matériels hydro-économiques (mousseurs pour les robinets, réducteur de débit de douche, douchette économe, sac de réduction du volume des chasses d'eau ...) destinés aux usagers publics et privés.

Le SMEGREG propose aux collectivités intéressées d'intégrer ce groupement d'achat pour bénéficier de tarifs négociés dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que les collectivités intéressées par ce projet doivent se positionner avant le 20 février 2024.

Jean-Luc LAMAISON demande si un calendrier a été communiqué car le SMEGREG déploie depuis de nombreuses années ce type d'actions.

Monsieur le **Directeur** indique que ce calendrier n'est pas connu à ce jour mais que la volonté de cet établissement est d'engager ce projet le plus rapidement possible à l'issue des négociations tarifaires et selon toutes vraisemblances dans le courant de l'année 2024.

Jean-Luc LAMAISON propose que les informations concernant ce projet soient diffusées au fil de l'eau aux communes.

Monsieur le **Directeur** répond que les informations sur les tarifs, les modes de distribution et les attendus seront transmises par courrier électronique aux Mairies et lors des prochains Comités Syndicaux.

Serge PLATON demande comment les usagers auront accès à ce marché groupé.

Monsieur le **Directeur** répond que l'utilisateur n'aura pas directement accès aux kits. Le Syndicat fera l'acquisition des kits et devra assurer la distribution avec une éventuelle collaboration des communes. Il sera intéressant de quantifier les besoins au travers de recensement auprès des usagers volontaires dans un premier temps puis d'élargir la distribution dans une seconde phase (communication, ...).

Joachim BOISARD précise que la CALI se positionne classiquement sur les marchés par groupement d'achat sans forcément connaître les tarifs pratiqués.

Monsieur le **Président** souligne que cette démarche va demander un certain temps pour connaître les besoins des communes et de leurs administrés.

Joachim BOISARD indique qu'il imaginait plutôt une commande du Syndicat à quantifier au mieux.

Jean-Luc LAMAISON propose à titre d'exemple de faire l'acquisition de 1000 kits pour 2024. Les critères de distribution seront à définir (premiers inscrits, proratisation par nombre d'habitant, ...) mais il est certain que la participation citoyenne sera au rendez-vous.

Joachim BOISARD rappelle les outils pédagogiques du SMEGREG dont celui comparant un robinet avec mousseur et sans mousseur.

Monsieur le **Président** confirme qu'avec mousseur le débit est plus faible mais non perceptible par l'utilisateur.

Jean-François STARCK rappelle que le projet MAC'EAU (2010-2014) avait été intégralement financé par le SMEGREG et ses partenaires. Les kits avaient été fournis gratuitement aux communes afin qu'ils soient distribués aux administrés.

Hervé THARAUD confirme que la temporalité de ce dispositif.

Monsieur le **Directeur** souligne que les communes situées sur le territoire du Créonnais ont bénéficié de ce dispositif.

Thierry DUBREUIL indique que la commune d'IZON a aussi bénéficié de ce dispositif.

Pierrick BALLESTER précise que des bâtiments communaux ont pu être équipés récemment (école, ...).

AEP n°003/2024 – SMEGREG
Marché groupé par l'acquisition de matériels hydro-économiques

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance de ce projet, il est proposé de :
- autoriser le Président à intégrer ce groupement d'achat.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité de se positionner favorablement sur ce projet.

Subventions DETR - DSIL

Objet :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que le recensement des besoins de travaux et d'études en Eau Potable et en Assainissement Collectif pour l'exercice 2024 – extension, renouvellement, réhabilitation,... permet de formaliser les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2024.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que les demandes de subventions doivent être adressées à l'Etat avant le 15 février 2024. Il décrit les différentes sollicitations DETR et DSIL qui sont cumulables. Les opérations présentées en eau potable et en assainissement collectif sont détaillées ci-après.

Pour l'eau potable, les opérations identifiées sont également financées par le Département de la Gironde dans le cadre du programme FARR (Fonds d'Aide et de Renouvellement des Réseaux) 2023-2025 et proposées sur l'Appel à Projets Plan eau 2023-2024.

Pour l'assainissement collectif, l'opération identifiée est également financée par le Département de la Gironde.

Monsieur le **Président** confirme que le montant des subventions est plafonné à 100 000 € pour tout projet supérieur ou égal à 500 000 € H.T.

AEP n°004/2024 – DETR – DSIL 2024

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance des projets de travaux et d'études en Eau Potable à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour l'année 2024, sur les territoires suivants :

Réseau d'eau potable	Aménagement	Commune(s)	Montant prévisionnel H.T	Financement
Lieu-dit Pruneyron	Renouvellement	ARVEYRES	212 500 €	Subventions : DETR / DSIL < 80 % Autofinancement : Emprunt > 20 %
Route de Damazac			145 000 €	
Avenue de Portés		IZON	157 500 €	
Avenue de Libourne		VAYRES	133 500 €	

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL en eau potable pour l'année 2024.

AC n°002/2024 – DETR – DSIL 2024

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance des projets de travaux et d'études en Assainissement Collectif à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour l'année 2024, sur les territoires suivants :

Ouvrage	Aménagement	Commune	Montant prévisionnel H.T	Financement
STEP / Réseau d'assainissement collectif - Lieux-dits Sales/Marcillac	Transformation STEP → PR Extension réseau	SAINTE GERMAIN DU PUCH	600 000 €	Subventions : DETR / DSIL < 80 % Autofinancement : Emprunt > 20 %

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL en assainissement collectif pour l'année 2024.

**Appels à Projets
Agence de l'Eau Adour Garonne**

Objet :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé deux Appels à Projets sur la thématique EAU POTABLE visant les économies de la ressource et le renouvellement des réseaux.

**AEP n°005/2024 – Appel à Projets - Agence de l'Eau Adour Garonne
Economies et efficacité de l'eau**

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** rappelle qu'une lettre d'intention a été remise le 25 septembre 2023 formulant des projets structurants à déposer d'ici au 30 août 2024 :

- Mise en œuvre d'un forage de substitution sur la commune de CADARSAC (délibération n° AEP 003/2023) visant à transférer des prélèvements vers une ressource moins sensible,
- Mobilisation de ressources en eau non conventionnelles (REUSE) sur une unité de traitement des eaux usées domestiques,
- Campagne de sensibilisation des usagers privés et publics aux économies d'eau (délibération n° AEP 003/2024).

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance de ces projets à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour l'année 2024, de :

- Confirmer la sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de cet Appel à Projets pour leurs réalisations.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de l'Appel à Projets – Economies et efficacité de l'eau.

AEP n°006/2024 – Appel à Projets - Agence de l'Eau Adour Garonne Plan Eau 2023/2024 : Renouvellement des canalisations d'eau potable

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** indique qu'un Appel à Projets visant au renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre du Plan Eau 2023-2024 est proposée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les projets doivent être déposés avant le 28 juin 2024 et ils seront financés selon des priorités :

- Priorité 1 = 50% en subvention appliqués au montant hors taxe éligible du projet pour les communes identifiées en rupture ou en tension pour l'alimentation en eau potable, validées par les services de l'ARS et notamment les points noirs (mesure 14 du plan eau),
- Priorité 2 = 30% en subvention et 30% en avance remboursable appliqués au montant hors taxe éligible du projet pour les autres communes du bassin.

Délibération n° AEP 006-2024

Subventions – Appel à Projets Plan Eau 2023-2024 - AEAG

- Dans le cadre du plan Eau (*mesure 14 : SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE - Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable*) l'Agence de l'eau Adour Garonne, qui mobilise un **programme d'aide important participant d'ores et déjà aux investissements des collectivités pour l'eau**, propose de renforcer le volet d'économie d'eau de son programme.
- Il s'agit de contribuer à **dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable** et de mieux répondre aux constats récurrents de pénurie d'eau et de conflits d'usages pour contribuer à satisfaire sur le long terme les approvisionnements en eau des populations ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.
- Pour accompagner les collectivités, l'Agence de l'eau propose un appel à projets **en partenariat avec la Banque des Territoires**, au titre du plan Eau (mesure 41) qui propose une nouvelle génération d'aqua-prêt couplé à une offre d'accompagnement de bout en bout.

20

Délibération n° AEP 006-2024

Subventions – Appel à Projets Plan Eau 2023-2024 - AEAG

- Le présent appel à projets offre la possibilité aux maîtres d'ouvrage de proposer des **travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable issus d'une démarche de priorisation (étude diagnostique)** en visant notamment les secteurs en tension du bassin ayant connu des ruptures ou des tensions vis-à-vis de l'alimentation en eau potable et les points noirs identifiés à l'échelle du bassin.
- Les aides de l'Agence portent sur des travaux correspondant à des programmes de **renouvellement de canalisations y compris les branchements dans le domaine public (ou la reprise de branchements)**.
- Sont **exclus de l'appel à projets** :
 - l'extension du réseau d'eau potable;
 - les compteurs individuels pour la facturation des consommations et leur télé-relève;
 - les travaux concernant les canalisations de moins de 15 ans;
 - les dossiers dont les travaux ont commencé avant le dépôt du dossier.

21

Monsieur le **Directeur** décrit les opérations présentées pour cet Appel à Projets qui reprennent les projets proposés en DETR 2024 – FARR 2023/2025 puis ceux proposables en DETR 2025. L'ensemble de ces opérations ont été identifiées dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) issu de l'étude diagnostique en eau potable pour un montant de 1 989 870 € H.T (2 000 000 € H.T étant le seuil d'éligibilité par maître d'ouvrage).

Délibération n° **AEP 007-2024**
Subventions Eau potable 2024

Réseau	Aménagement	Commune	Montant prévisionnel H.T	Subventions sollicitées	Année		
LD Pruneyron	Renouvellement	Arveyres	212 500 €	AEAG (AAP Plan Eau 2023-24)	2024		
Route de Damazac			145 000 €				
Avenue de Portés			Izon			157 500 €	DETR / DSIL
Avenue de Libourne			Vayres			133 500 €	CD 33 (FARR)
Route de la Fosse du Moulin Rues de la Galerie, de la Grave et des Gabauds Avenues Léo Drouyn et du Maréchal Leclerc		Izon	475 000 €	AEAG (AAP Plan Eau 2023-24)	2025		
LD la Grangeotte		Daignac	121 980 €	AEAG (AAP Plan Eau 2023-24)	2024/ 2025		
LD Vallée		Espiet	100 000 €				
Route de Gariga		Grézillac	271 500 €				
RD 128		Moulon	30 900 €				
Route du Grand Bos/LD Roquemue/LD Carrère		Nérigean	252 410 €				
Ruelle Giraud Arnaud		St Germain du Puch	5 580 €				
Chemin du Prieuré		Vayres	84 000 €				
TOTAL						1 989 870 €	

23

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance des projets de travaux et d'études en Eau Potable à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour les années 2024 et 2025, sur les territoires suivants :

Réseau	Aménagement	Commune	Montant prévisionnel H.T	Année	
LD Pruneyron	Renouvellement	Arveyres	212 500 €	2024	
Route de Damazac			145 000 €		
Avenue de Portés			Izon		157 500 €
Avenue de Libourne			Vayres		133 500 €
Route de la Fosse du Moulin Rues de la Galerie, de la Grave et des Gabauds Avenues Léo Drouyn et du Maréchal Leclerc		Izon	475 000 €	2025	
LD la Grangeotte		Daignac	121 980 €	2024/ 2025	
LD Vallée		Espiet	100 000 €		
Route de Gariga		Grézillac	271 500 €		
RD 128		Moulon	30 900 €		
Route du Grand Bos/LD Roquemue/LD Carrère		Nérigean	252 410 €		
Ruelle Giraud Arnaud		St Germain du Puch	5 580 €		
Chemin du Prieuré		Vayres	84 000 €		
TOTAL					1 989 870 €

- Confirmer la sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de cet Appel à Projets pour leurs réalisations.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de l'Appel à Projets – Plan Eau 2023/2024 : Renouvellement des canalisations d'eau potable.

Observations :

Monsieur le Président remercie le cabinet SOCAMA et plus particulièrement **Jean-François STARCK** pour sa participation.

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Objet :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical, que dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, le DOB est basé sur l'élaboration d'un rapport qui doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation des effectifs de la structure et de l'évolution de ces dépenses. Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur ce rapport et il doit faire l'objet d'un vote.

Il consiste à dresser un état des lieux de la situation financière du Syndicat pour mieux cerner les marges de manœuvre à moyen terme et ainsi définir les priorités en terme d'investissements et les financements correspondants.

Les rapports de débat d'orientations budgétaires de l'année 2024 ont été examinés en Bureau Syndical le 26 janvier dernier et transmis aux membres du Comité syndical.

Les rapports sont exposés aux membres du Comité Syndical pour qu'ils s'expriment.

Un débat s'ensuit qui sera enregistré au procès-verbal de la séance.

Discussions et interventions :

Débat d'Orientations Budgétaires 2024 Cadre réglementaire

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires** précise les éléments attendus au DOB, qui peuvent être regroupés selon cinq axes :

- 1) une présentation des **évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes en investissement et en fonctionnement,
- 2) une présentation des **engagements pluriannuels**, notamment en matière d'investissement,
- 3) une présentation des **effectifs de la structure**, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière,
- 4) une présentation des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'**encours de la dette**,
- 5) une **analyse des ratios budgétaires et de leur évolution**, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

24

Débat d'Orientations Budgétaires 2024 Cadre réglementaire

L'article 10 du projet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent leurs objectifs concernant :

- 1° L'**évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'**évolution du besoin de financement annuel** calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette est défini comme la différence entre les emprunts et le remboursement de la dette.

25

Monsieur le **Directeur** rappelle les cinq grands axes attendus dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ainsi que les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

DOB 2024 – Exécutions budgétaires provisoires

Situations financières au 19/01/2024

AEP	EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
	Exploitation		2 046 688,16 €	2 415 233,72 €	368 545,56 €
Investissement		1 907 040,43 €	2 086 726,07 €	179 685,64 €	

AC	EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
	Exploitation		1 010 731,86 €	1 428 019,94 €	417 288,08 €
Investissement		2 984 948,54 €	2 100 135,58 €	-884 812,96 €	

ANC	EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
	Exploitation		178 664,70 €	86 160,73 €	-92 503,97 €
Investissement		587,64 €	9 380,70 €	8 793,06 €	

26

Monsieur le **Directeur** précise que les comptes 2023 ne sont pas arrêtés et que les résultats présentés correspondent à l'exécution budgétaires au 19 janvier 2024.

DOB 2024 – Objectifs chiffrés pour 2024 – Eau potable

Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	DOB 2024 €
Emprunts et dettes assimilées	1 513 540,95	1 288 552,44	2 013 437,48	3 000 655,90
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	474 000,00	485 000,00	500 500,00	554 655,02
BESOIN DE FINANCEMENT	1 039 540,95	803 552,44	1 512 937,48	2 446 000,88

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 : + 22,49 % (> aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).

DEPENSES REELLES	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	1 674 800,00	1 578 799,96	2 036 900,00	+ 22,49%

27

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2 % par an fixé par la loi de programmation des finances publiques n'est pas respecté par le service public de l'eau potable. Cette augmentation de 22,49 % s'explique notamment par l'évolution de la rémunération du Régisseur liée au déploiement de la télérelève.

DOB 2024 – Objectifs chiffrés pour 2024 – Assainissement collectif
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	DOB 2024 €
Emprunts et dettes assimilées	1 234 960,04	1 461 517,45	1 810 045,00	3 104 008,46
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	628 800,00	639 800,00	724 800,00	693 233,78
BESOIN DE FINANCEMENT	606 160,04	821 717,45	1 085 245,00	2 410 774,68

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 : - 6,42% (< aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).

DEPENSES REELLES	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	436 000,00	472 500,00	444 000,00	- 6,42%

28

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2 % par an fixé par la loi de programmation des finances publiques est respecté par le service public de l'assainissement collectif.

DOB 2024 – Objectifs chiffrés pour 2024 – Assainissement non collectif
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	DOB 2024 €
Emprunts et dettes assimilées	10 175,25	1 499,46	2 455,86	1 476,25
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	0,00	0,00	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	10 175,25	1 499,46	2 455,86	1 476,25

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 : - 22,15 % (< aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).

DEPENSES	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	202 775,00	247 350,00	202 500,00	- 22,15 %

29

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2 % par an fixé par la loi de programmation des finances publiques est respecté par le service public de l'assainissement non collectif. Cette diminution est notamment liée à la baisse des charges de personnel sur ce budget.

DOB 2024 – Projet de BP 2024 – Eau potable

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2024 :

Tarif de l'eau potable		2021	2022	2023	2024
Collectivité	Prix au m ³	1,25 €	1,40 €	1,55 €	1,60 €
	Prime Syndicale	32,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2021	BP 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT	2 588 635,00 €	2 735 424,00 €	2 961 450,00 €
INVESTISSEMENT	3 806 632,00 €	3 925 385,00 €	4 618 208,00 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2024 :

SECTION	DOB 2024
FONCTIONNEMENT	3 243 506,20 €
INVESTISSEMENT	5 615 500,00 €

DOB 2024



30

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2024 pour le service public d'eau potable avec une hypothèse d'évolution tarifaire intégrant une augmentation de la part variable de + 0,05 €/m³.

Le diagramme montre une part importante du projet de BP 2024 consacrée à la section d'investissement afin de répondre aux engagements de renouvellement de réseaux et de mise en œuvre d'actions d'économie de la ressource en eau (forage de substitution).

DOB 2024 – Projet de BP 2024 – Assainissement collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2024 :

Tarif de l'assainissement collectif		2021	2022	2023	2024
Collectivité	Prix au m ³	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,90 €
	Prime Syndicale	32,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Part Délégitaire	Prix au m ³	1,7386 €	1,8444 €	1,7878 €	1,5841 €
	Prime fixe annuelle	73,20 €	77,66 €	81,84 €	74,00 €

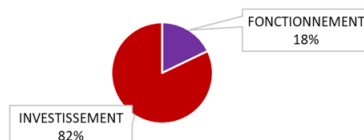
Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2021	BP 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT	2 134 865,00 €	2 897 012,98 €	2 899 170,00 €
INVESTISSEMENT	4 327 700,00 €	5 280 760,00 €	6 283 967,00 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2024 :

SECTION	DOB 2024
FONCTIONNEMENT	1 421 000,00 €
INVESTISSEMENT	6 534 900,00 €

DOB 2024



31

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2024 pour le service public d'assainissement collectif avec une hypothèse d'évolution tarifaire intégrant une augmentation de la part variable de + 0,10 €/m³ et une baisse effective du tarif délégataire lié au nouveau contrat.

Le diagramme montre une part très importante du projet de BP 2023 consacrée à la section d'investissement (montant des travaux importants, ...).

DOB 2024 – Projet de BP 2024 – Assainissement non collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2024 :

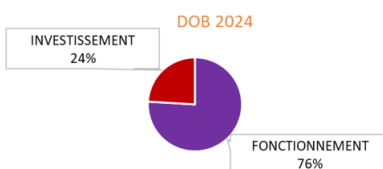
Type d'installation	Type de contrôle	Redevance	Modalités de facturation
	2022-2027	2022-2027	2022-2027
Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et réhabilitées	135 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette
			Facturé au propriétaire par un titre de recette
Installation existante	Contrôle périodique des installations existantes	135 €	6 annuités de 22,5 € chacune facturées à l'utilisateur sur la facture d'eau (relève)
	Contrôle lors d'une transaction immobilière	135 €	Facturé au demandeur par un titre de recette

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2021	BP 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT	210 625,27 €	257 050,00 €	213 500,00 €
INVESTISSEMENT	37 012,00 €	21 716,00 €	29 000,00 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2024 :

SECTION	DOB 2024
FONCTIONNEMENT	101 000,00 €
INVESTISSEMENT	32 000,00 €



32

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2024 pour le service public d'assainissement non collectif avec une hypothèse d'évolution tarifaire basé sur les tarifs votés pour la période 2022-2027.

Le diagramme montre une part très importante du projet de BP 2024 consacrée à la section de fonctionnement (charges de personnel et rémunération du prestataire).

DOB 2024 – Volumes facturés / Contrôles effectués

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

AEP	VOLUMES	2020	2021	2022
	Volumes facturés en m ³	1 278 629	1 293 427	1 369 577

AC	VOLUMES	2020	2021	2022
	Volumes facturés en m ³	699 879	704 532	736 248

ANC	CONTRÔLE	2020	2021	2022
	Installations neuves/réhabilitées	54	43	21
	Installations existantes	6	9	1311
	Vente ou cession immobilière	127	125	82

33

Monsieur le **Directeur** rappelle les volumes facturés / contrôles effectués sur les exercices 2020 à 2022. Les volumes ont augmenté pour l'eau potable (accueil de nouvelles populations) et pour l'assainissement collectif (extension du réseau public de collecte des eaux usées).

DOB 2024 – Dépenses réelles – Eau potable
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

		DEPENSES REELLES		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024	
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€	
NOLIVIA/DOH/EA	Opérations réelles	011	Charges à caractère général	220 900,00	229 400,00	194 400,00	180 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	221 200,00	226 299,96	306 300,00	213 500,00	
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	920 000,00	822 000,00	1 225 000,00	1 200 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services			1 362 100,00	1 277 699,96	1 725 700,00	1 593 500,00
		66	Charges financières	210 500,00	195 000,00	205 000,00	218 855,10	
		67	Charges exceptionnelles	1 100,00	1 100,00	1 200,00	1 500,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	101 100,00	100 000,00	100 000,00	130 000,00	
		Total des dépenses réelles d'exploitation			1 674 800,00	1 578 799,96	2 036 900,00	1 946 855,10

34

DOB 2024 – Recettes réelles – Eau potable
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

		RECETTES REELLES		CA 2021	CA 2022	CA 2023 (provisoire)	DOB 2024	
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€	
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Surtaxe syndicale	2 014 956,76	2 162 099,11	2 205 227,33	2 400 000,00	
		Montant de la part variable €			1,25	1,40	1,55	1,60
		Montant de la part fixe €			32,00	30,00	30,00	30,00
		74	Subventions d'exploitation - Subventions	19 189,81	17 989,81	15 916,73	10 000,00	

37

DOB 2024 – Dépenses réelles – Assainissement collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

		DEPENSES REELLES		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024	
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€	
NOLIVIA/DOH/EA	Opérations réelles	011	Charges à caractère générale	30 000,00	36 500,00	34 000,00	20 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	136 500,00	
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services			33 000,00	39 500,00	37 000,00	159 500,00
		66	Charges financières	366 000,00	320 000,00	327 000,00	306 451,02	
		67	Charges exceptionnelles	12 000,00	83 000,00	53 000,00	50 000,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	5 000,00	2 000,00	5 000,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	25 000,00	25 000,00	25 000,00	23 000,00	
		Total des dépenses réelles d'exploitation			436 000,00	472 500,00	444 000,00	543 951,02

35

DOB 2024 – Recettes réelles – Assainissement collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

		RECETTES REELLES		CA 2021	CA 2022	CA 2023 (provisoire)	DOB 2024			
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€			
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Surtaxe syndicale + Participations	1 981 832,18	1 172 737,76	1 045 872,00	1 200 000,00			
		Montant de la part variable €			0,80	0,80	0,80	0,90		
		Montant de la part fixe €			32,00	30,00	30,00	30,00		
		74	Subventions d'exploitation - Primes pour épuration				77 020,00	52 824,00	0,00	4 502,14
				Subventions d'exploitation - Subventions				5 318,88	5 318,88	
					RECETTES					
				Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (provisoire)	DOB 2024	
						€	€	€	€	
		70	70611 - Surtaxe syndicale				791 682,18	807 605,76	828 695,00	1 200 000,00
				704 - PFB				57 600,00		
7068 - PFAC					1 132 550,00	365 132,00	217 177,00			

39

DOB 2024 – Dépenses réelles – Assainissement non collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

		DEPENSES REELLES		BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024	
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€	
NOLIVIA/DOH/EA	Opérations réelles	011	Charges à caractère générale	118 975,00	188 000,00	134 000,00	25 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	70 100,00	54 400,00	55 000,00	54 000,00	
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	9 500,00	1 500,00	10 100,00	5 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services			198 575,00	243 900,00	199 100,00	84 000,00
		66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
		67	Charges exceptionnelles	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	250,00	200,00	0,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	3 000,00	2 000,00	2 000,00	5 000,00	
		Total des dépenses réelles d'exploitation			202 775,00	247 350,00	202 500,00	90 200,00

36

DOB 2024 – Recettes réelles – Assainissement non collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

		RECETTES REELLES		CA 2021	CA 2022	CA 2023 (provisoire)	DOB 2024				
		Chapitre	Libellé	€	€	€	€				
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Redevances syndicales	94 941,98	124 909,48	86 160,73	104 913,45				
		Montant de la redevance - neuf €			120	135	135	135			
		Montant de la redevance - existant €			20	22,5	22,5	22,5			
		74	Subventions d'exploitation - Subventions				4 800,00	2 455,86	0,00		
				RECETTES							
				Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (provisoire)	DOB 2024		
						€	€	€	€		
		70	7062 - Redevances syndicales				73 881,98	76 905,94	76 275,73	104 913,45	
				7062 - Contrôle neuf				7 860,00	11 955,00		6 240,00
					7062 - Contrôle vente				13 200,00		9 075,00

41

Monsieur le **Directeur** met en perspective les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement des trois services.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'eau potable va connaître une légère diminution sur l'exercice 2024 sur les chapitres suivants : charges à caractère générale et charges de personnel et frais assimilés.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement collectif va connaître une augmentation sur l'exercice 2024 principalement sur le chapitre suivant : charges de personnel et frais assimilés.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement non collectif va connaître une diminution importante sur l'exercice 2024 lié à la fin de la prestation de service pour le contrôle des installations existantes.

Pour les 3 services, les dépenses imprévues sont majorées dans la limite du cadre réglementaire.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'eau potable connaîtraient, selon les hypothèses formulées, une augmentation sur l'exercice 2024 sur le chapitre suivant : surtaxe.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement collectif connaîtraient, selon les hypothèses formulées, une légère augmentation sur l'exercice 2024 sur le chapitre suivant : surtaxe et participations. Il est à noter que les primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont arrêtées depuis l'exercice 2023.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement non collectif va connaître une légère augmentation sur l'exercice 2024 sur le chapitre redevances syndicales.

DOB 2024 – Recettes réelles – Eau potable

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2021 €	CA 2022 €	CA 2023 (provisoire) €	DOB 2024 €
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Chapitre	Libellé				
		13	Subventions d'investissement - Participations	88 000,00	0,00	0,00	500 000,00
			Subventions d'investissement - Subventions	9 098,18	0,00	0,00	
		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	1 200 000,00	3 000 655,90
106	Réserves	0,00	482 762,67	463 838,41	132 125,25		

38

DOB 2024 – Recettes réelles – Assainissement collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2021 €	CA 2022 €	CA 2023 (provisoire) €	DOB 2024 €
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Chapitre	Libellé				
		13	Subventions d'investissement - Participations	0,00	0,00	0,00	400 000,00
			Subventions d'investissement - Subventions	39 303,95	30 000,00	30 000,00	
		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	3 104 008,46
106	Réserves	0,00	568 829,55	568 829,55	1 653 842,56		

40

DOB 2024 – Recettes réelles – Assainissement non collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2021 €	CA 2022 €	CA 2023 (provisoire) €	DOB 2024 €
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Chapitre	Libellé				
		13	Subventions d'investissement - Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	1 476,25
		106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

42

CVI sur IZON et Réhabilitations. Une opération REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) pourrait répondre notamment à un projet sur VAYRES en lien avec la CALI.

Les opérations décrites sont classées par priorité avec des objectifs décrits et pourront être modulées d'ici aux votes des budgets primitifs 2024 en fonction des besoins exprimés.

DOB 2024
Effectif – Clé de répartition par service

DONNEES			
COMMUNE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
	Données actualisées au 31/12/22	Données actualisées au 31/12/22	Données actualisées au 31/12/22
	Nombre d'abonnés	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants
TERRITOIRE SIAEPA REGION D'ARVEYRES	11976	7512	9419
REPARTITION TEMPS DE TRAVAIL	61%	39%	-

EFFECTIFS			
FONCTIONS	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
	Répartition du temps de travail	Répartition du temps de travail	Répartition du temps de travail
Président			
1er Vice-président			
2nd Vice-présidente			
Directeur			
Secrétaire Générale	61%	39%	-
Secrétaire Comptable			
Technicien			
Secrétaire			
Technicien			100%

46

DOB 2024 - Effectif – Eau potable
Axe 3 : Effectifs (rémunération, évolution, ...)

Effectifs	Catégorie d'emploi				
	A	A	B	B	C
Grade	Ingénieur	Attaché	Rédacteur	Technicien	Adjoint Administratif
2021	ETP	1	1	1	0,6
2022	ETP	1	1	1	0,8
2023	ETP	1	1	1	0,8

Rémunérations - agents	2021	2022	2023	DOB 2024
	€	€	€	€
Bruts	127 315,22	149 840,55	180 825,93	-
Charges patronales	47 123,14	58 334,02	72 948,11	-
Coût des agents	174 438,36	208 174,57	253 774,04	0,00

Indemnités - élus	2021	2022	2023	DOB 2024
	€	€	€	€
Bruts	21 501,96	21 878,28	22 421,46	-
Charges patronales	903,12	918,90	941,64	-
Coût des élus	22 405,08	22 797,18	23 363,10	0,00
Total chapitre 12	221 200,00	226 299,96	306 300,00	213 500,00

47

DOB 2024 - Effectif – Assainissement collectif
Axe 3 : Effectifs (rémunération, évolution, ...)

Effectifs	Catégorie d'emploi				
	A	A	B	B	C
Grade	Ingénieur	Attaché	Rédacteur	Technicien	Adjoint Administratif
2021	ETP				
2022	ETP				
2023	ETP				

Rémunérations - agents	2021	2022	2023	DOB 2024
	€	€	€	€
Bruts				
Charges patronales				
Coût des agents	0,00	0,00	0,00	0,00

Indemnités - élus	2021	2022	2023	DOB 2024
	€	€	€	€
Bruts				
Charges patronales				
Coût des élus	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 12	0,00	0,00	0,00	136 500,00

48

DOB 2024 - Effectif – Assainissement non collectif
Axe 3 : Effectifs (rémunération, évolution, ...)

Effectifs	Catégorie d'emploi		
	B	B	C
Grade	Technicien	Technicien contractuel	Adjoint Administratif
2021	ETP	0,2	1
2022	ETP	-	1
2023	ETP	-	1

Rémunérations - agents	2021	2022	2023	DOB 2024
	€	€	€	€
Bruts	34 753,62	29 691,64	30 198,05	-
Charges patronales	14 056,31	12 343,39	12 440,04	-
Coût des agents	48 809,93	42 035,03	42 638,09	-
Total chapitre 12	70 100,00	54 400,00	55 000,00	54 000,00

49

Monsieur le **Directeur** indique que suite à un audit réalisé par M. CANTET de la CALI, il serait plus juste de répartir notamment les charges de personnel sur les 3 budgets. Un clé de répartition définie par le Bureau Syndical s'appuyant sur le nombre d'abonnés et le temps de travail pondère les effectifs et les charges associées à 61% pour l'eau potable et à 39% pour l'assainissement collectif. Le budget assainissement non collectif n'est pas intégré dans ce calcul.

L'affectation des effectifs et les charges de personnel associées pour les services public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont présentées en appliquant la clé de répartition.

DOB 2024 – Epargne – Eau potable

Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	DOB 2024 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 485 063,00	2 626 680,00	2 743 962,00	3 134 759,20
Dépenses réelles de fonctionnement	1 674 800,00	1 578 799,96	2 036 900,00	1 946 855,10
Epargne brute	810 263,00	1 047 880,04	707 062,00	1 187 904,10
Remboursement du capital de la dette	474 000,00	485 000,00	500 500,00	554 655,02
Epargne nette	336 263,00	562 880,04	206 562,00	633 249,08

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

50

DOB 2024 – Epargne – Assainissement collectif

Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	DOB 2024 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 951 265,00	2 708 198,00	2 514 740,00	1 232 285,00
Dépenses réelles de fonctionnement	436 000,00	472 500,00	444 000,00	543 951,02
Epargne brute	1 515 265,00	2 235 698,00	2 070 740,00	688 333,98
Remboursement du capital de la dette	628 800,00	639 800,00	724 800,00	693 233,78
Epargne nette	886 465,00	1 595 898,00	1 345 940,00	-4 899,80

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

51

DOB 2024 – Epargne – Assainissement non collectif

Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2021 €	BP 2022 €	BP 2023 €	DOB 2024 €
Recettes réelles de fonctionnement	210 875,00	257 350,00	213 500,00	101 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	202 775,00	247 350,00	202 500,00	94 813,43
Epargne brute	8 100,00	10 000,00	11 000,00	6 186,57
Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne nette	8 100,00	10 000,00	11 000,00	6 186,57

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

52

Monsieur le **Directeur** explicite l'épargne brute et l'épargne nette calculées en fonction des prévisionnels présentés dans le ROB 2024. L'épargne nette et l'épargne brute augmentent pour le service public d'eau potable, diminuent pour le service public d'assainissement collectif (diminution des recettes réelles de fonctionnement affectées à la section d'investissement) et pour le service public d'assainissement non collectif.

DOB 2024 – Dette – Eau potable

Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

Statut	Organisme prêteur	Taux	Date d'obtention	Date de fin	Capital emprunté	€ (1641)	(166111)	TOTAL
En cours	Crédit Mutuel du SO	3,94 %	30/08/2023	30/05/2038	1 200 000,00 €	30 026,13 €	11 722,23 €	21 748,34 €
						30 124,89 €	11 623,45 €	21 748,34 €
						30 224,62 €	11 523,72 €	21 748,34 €
	Caisse d'Epargne	2,46 %	16/06/2023	05/08/2037	1 000 000,00 €	55 969,68 €	24 500,00 €	80 469,68 €
						55 969,68 €	24 500,00 €	80 469,68 €
						55 969,68 €	24 500,00 €	80 469,68 €
	Caisse d'Epargne	0,75 %	15/12/2021	15/12/2036	500 000,00 €	31 663,04 €	8 650,00 €	39 313,04 €
						31 663,04 €	8 650,00 €	39 313,04 €
						31 663,04 €	8 650,00 €	39 313,04 €
	Caisse d'Epargne	1,25 %	06/08/2019	06/08/2034	800 000,00 €	50 048,33 €	8 771,84 €	58 820,17 €
						50 048,33 €	8 771,84 €	58 820,17 €
						50 048,33 €	8 771,84 €	58 820,17 €
Crédit Agricole	1,65 %	20/12/2018	05/02/2034	500 000,00 €	30 958,42 €	6 371,36 €	37 329,78 €	
					30 958,42 €	6 371,36 €	37 329,78 €	
					30 958,42 €	6 371,36 €	37 329,78 €	
Crédit Agricole	1,45 %	17/07/2018	06/08/2033	500 000,00 €	31 090,51 €	8 925,53 €	38 016,04 €	
					31 090,51 €	8 925,53 €	38 016,04 €	
					31 090,51 €	8 925,53 €	38 016,04 €	
Crédit Agricole	1,90 %	03/12/2017	03/04/2037	1 000 000,00 €	44 818,49 €	15 749,64 €	60 568,13 €	
					44 818,49 €	15 749,64 €	60 568,13 €	
					44 818,49 €	15 749,64 €	60 568,13 €	
Caisse d'Epargne	1,51 %	01/09/2016	05/10/2036	700 000,00 €	8 099,46 €	2 054,57 €	10 154,03 €	
					8 099,46 €	2 054,57 €	10 154,03 €	
					8 099,46 €	2 054,57 €	10 154,03 €	
Crédit Agricole	4,29 %	06/08/2013	21/06/2033	500 000,00 €	8 160,72 €	1 993,31 €	10 154,03 €	
					8 160,72 €	1 993,31 €	10 154,03 €	
					8 160,72 €	1 993,31 €	10 154,03 €	
Banque Populaire	5,02 %	18/02/2013	02/03/2028	700 000,00 €	47 928,94 €	19 601,86 €	67 530,80 €	
					47 928,94 €	19 601,86 €	67 530,80 €	
					47 928,94 €	19 601,86 €	67 530,80 €	
Caisse d'Epargne	3,47 %	06/12/2010	01/10/2030	1 200 000,00 €	61 517,68 €	22 106,13 €	83 623,81 €	
					61 517,68 €	22 106,13 €	83 623,81 €	
					61 517,68 €	22 106,13 €	83 623,81 €	
Caisse d'Epargne	4,29 %	20/02/2009	05/04/2024	300 000,00 €	29 512,87 €	10 648,29 €	38 161,16 €	
					29 512,87 €	10 648,29 €	38 161,16 €	
					29 512,87 €	10 648,29 €	38 161,16 €	
Totaux					554 655,62 €	181 446,04 €	716 101,08 €	

La structure de la dette est constituée d'emprunts à taux fixe (12) auprès d'établissements bancaires.

Les annuités d'emprunts sont à la hausse : 554 655,02 € en 2024 contre 500 061,10 € en 2023.

Les intérêts d'emprunts sont à la hausse : 161 446,04 € en 2024 contre 129 046,60 € en 2023.

53

DOB 2024 – Dette – Eau potable

Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Dette	BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
Encours de la dette en €	5 061 874,67	5 087 999,35	5 605 295,81	6 926 319,86
Epargne brute en €	810 263,00	1 047 880,04	707 062,00	1 187 904,10
Ratio de désendettement en année	6,25	4,86	7,93	5,83

Pour l'année 2024, l'encours de la dette est estimé à 6 926 319,86 €.

Le ratio de désendettement correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

54

DOB 2024 – Dette – Assainissement collectif
Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

55

DOB 2024 – Dette – Assainissement collectif
Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

La structure de la dette est constituée d'**emprunts à taux fixe (au nombre de 24)** et d'**emprunt à taux révisable en fonction du taux de rémunération du Livret A (au nombre de 1)** souscrits auprès d'établissements bancaires.

Les **annuités d'emprunt** sont à la hausse : **693 233,78 €** en 2024 contre 646 773,70 € en 2023.
Les **intérêts d'emprunts** sont à la baisse : **226 372,92 €** en 2024 contre 226 395,98 € en 2023.

56

DOB 2024 – Dette – Assainissement collectif
Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Dette	BP 2021	BP 2022	BP 2023	DOB 2024
Encours de la dette en €	7 993 816,57	7 417 790,54	7 836 844,46	8 243 252,01
Épargne brute en €	1 515 265,00	2 235 698,00	2 070 740,00	688 333,98
Ratio de désendettement en année	5,28	3,32	3,78	11,98

Pour l'année 2024, l'encours de la dette est estimé à 8 243 252,01 €.

Le **ratio de désendettement** correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement collectif.

57

DOB 2024 – Dette – Assainissement non collectif
Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Il n'y a pas d'emprunt en cours pour ce service.

Le **ratio de désendettement** correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement non collectif.

58

Monsieur le **Directeur** explicite les emprunts en cours et les emprunts finalisés sur le dernier exercice pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif (organisme prêteur, taux, date de fin, capital emprunté, annuités en capital et en intérêts). A partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, le ratio de désendettement calculé montre une réduction du nombre d'année pour le service public d'eau potable et une augmentation pour le service public d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement non collectif n'a pas d'emprunt en cours.

DOB 2024 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires
Eau potable

- **Poursuite de la forte augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :**
 - Adaptation des moyens financiers,
 - Maîtriser au mieux les dépenses.
- **Prioriser la protection de la ressource en eau :**
 - Programme Pluriannuel d'Investissement : renouvellement de réseaux,
 - Campagne de sensibilisation aux économies d'eau (Distribution de kits, Manifestations, Déploiement de la Télérelève, ...).
- **Veiller aux engagements de performance du délégataire :**
 - Résorption des fuites visibles,
 - Recherche active de fuites avec un restitution mensuelle des résultats.

59

DOB 2024 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires

Assainissement collectif

- **Poursuite de la forte augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :**
 - Adaptation des moyens financiers,
 - Maîtriser au mieux les dépenses.

 - **Prioriser la garantie de la salubrité publique et la protection de l'environnement :**
 - Programme Pluriannuel d'Investissement : réhabilitation des équipements gravitaires et sous-vide,
 - Diagnostics des systèmes de collecte et de traitement.

 - **Veiller aux engagements de performance du délégataire :**
 - Assurer une parfaite exploitation des ouvrages,
 - Restitution régulière des problématiques identifiées.
-

60

DOB 2024 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires

Assainissement non collectif

- **Poursuite de la forte augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :**
 - Adaptation des moyens financiers,
 - Maîtriser au mieux les dépenses.

 - **Prioriser la garantie de la salubrité publique et la protection de l'environnement :**
 - Poursuivre les contrôles réglementaires,
 - Augmenter le périmètre d'intervention du service en régie.

 - **Encadrer la prestation de service du contrôle des installations existantes :**
 - Définir les modalités de mise en œuvre et le territoire concerné,
 - Veiller au respect des engagements du futur prestataire.
-

61

Monsieur le **Directeur** finalise cette présentation des ROB en contextualisant nationalement et localement les enjeux liés aux thématiques eau potable et assainissement. La quantification financière de ces enjeux doit permettre de garantir et de répondre aux évolutions des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, il s'agit d'une augmentation des recettes tout en optimisant au mieux les dépenses.

Pour le service public d'assainissement non collectif, il s'agit de maintenir le niveau des recettes tout en optimisant également les dépenses.

DOB 2024 – Réflexions – Tarifs 2024

Pour estimer les évolutions de recettes de la collectivité, les hypothèses suivantes ont été posées :

	ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
AEP	Volumes facturés en m ³	1 278 629	1 293 427	1 369 577	1 400 000	1 420 000
	Nombre d'abonnés	11 488	11 680	11 976	12 200	12 400
AC	Volumes facturés en m ³	699 879	704 532	736 248	750 000	770 000
	Nombre d'abonnés	7 046	7 239	7 512	7 700	7 850
ANC	CONTRÔLE	2020	2021	2022	2023	2024
	Installations neuves/réhabilitées	54	43	21	30	50
	Installations existantes	6	9	1311	680	500
	Vente ou cession immobilière	127	125	82	50	50
	Nombre total d'installations	4362	5014	4375	4200	4200

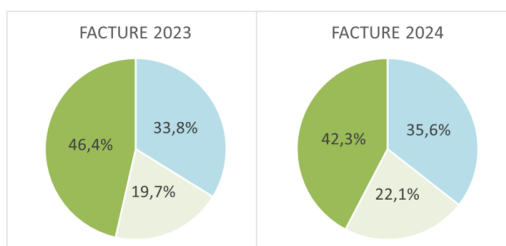
DOB 2024 – Réflexions – Tarifs 2024

Eau potable \uparrow et \nearrow (+ 0,05 €/m³), Assainissement collectif \downarrow et \nearrow (+ 0,10 €/m³) et Assainissement non collectif \downarrow

1 ^{er} mai 2024	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Eau potable + Assainissement collectif	Eau potable + Assainissement non collectif
Prime Fixe en HT (abonnement)	30,00 € \downarrow (2023 : 30,00 €)	30,00 € \downarrow (2023 : 30,00 €)	20,45 € \downarrow (2023 : 20,45 €)		
Consommation en HT (part proportionnelle)	1,60 € \nearrow (2023 : 1,55 €)	0,90 € \nearrow (2023 : 0,80 €)			
Facture 120 m ³ en TTC	286,12 € (2023 : 279,79 €)	475,30 € (2023 : 497,61 €)	22,50 € (2023 : 22,50 €)	761,42 € (2023 : 777,40 €)	308,61 € (2023 : 302,28 €)
Prix TTC du m ³ d'eau	2,38 € (2023 : 2,33 €)	3,96 € (2023 : 4,15 €)	0,19 € (2023 : 0,19 €)	6,35 € (2023 : 6,48 €)	2,57 € (2023 : 2,52 €)
Evolution usager	+ 6,33 €	- 22,31 €	- €	- 15,98 €	+ 6,33 €
	+ 2,21 %	- 4,69 %	- %	- 2,10 %	+ 2,05 %
Evolution collectivité	+ 108 000 €	+ 97 500 €	+ 2 700 €	+ 205 500 €	+ 110 700 €
	+ 4,08 %	+ 10,50 %	+ 2,72 %	+ 5,75 %	+ 4,04 %

DOB 2024 – Réflexions – Tarifs 2024

Rééquilibrer la facture d'eau entre « Eau potable » et « Assainissement collectif » (montant total de - 2,1 %)



EAU POTABLE - COLLECTIVITE	MONTANT HT (€)	216,00	MONTANT HT (€)	222,00
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COLLECTIVITE	MONTANT HT (€)	126,00	MONTANT HT (€)	138,00
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXPLOITANT	MONTANT HT (€)	296,38	MONTANT HT (€)	264,09
		777,40 € TTC		761,42 € TTC

\searrow de la part exploitant (DSP 2024-2027)

\nearrow de la part collectivité pour financer les investissements (+ 0,10 €/m³)

\nearrow de la part collectivité pour financer les investissements (+0,05 €/m³)

Monsieur le **Directeur** explicite les évolutions tarifaires proposées dans les ROB en proposant une réflexion sur un rééquilibrage de la facture d'eau. Les évolutions proposées sont :

- + 0,05 €/m³ en eau potable sur la part variable soit une recette supplémentaire, au regard des hypothèses, de 108 000 €.
- + 0,10 €/m³ en assainissement collectif sur la part variable soit une recette supplémentaire, au regard des hypothèses, de 97 500 €.

L'utilisateur à l'assainissement collectif verrait sa facture d'eau baisser de 2,1 % (soit 15,98 € HT) avec une part eau potable passant de 34% à 36%.

Jérémy LURTON demande pourquoi la facture de l'utilisateur à l'assainissement collectif baisserait alors que le tarif des parts variables de la collectivité augmenteraient.

Monsieur le **Directeur** précise que les évolutions proposées de + 0,05 €/m³ en eau potable et de + 0,10 €/m³ en assainissement collectif sont compensées par la baisse de la part du délégataire lié au nouveau contrat d'assainissement collectif (296,38 € HT en 2023 contre 264,09 € HT en 2024).

Les rapports présentés décrivent les objectifs chiffrés pour 2024, l'équilibre global budgétaire des projets de budget 2024, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

Monsieur le **Président** souligne que malgré les évolutions tarifaires présentées la facture d'eau de l'utilisateur à l'assainissement collectif baisserait. Il rappelle que les négociations menées au cours du renouvellement du contrat de délégation ont permis de diminuer la part délégataire.

Jean-Luc LAMAISON précise que Jean-Luc CANTET ne travaille pas pour la CALI mais en tant que Conseiller aux décideurs locaux. Il souligne que Jean-Luc CANTET pointe un déséquilibre sur les charges de personnel (chapitre 012) supportées uniquement par le budget de l'eau potable. La nouvelle répartition proposée (clé de répartition) ne permet pas de mesurer totalement l'impact budgétaire sur l'eau potable (dépenses en moins) et sur l'assainissement collectif (dépenses en plus).

Monsieur le **Directeur** indique qu'il y aurait un transfert de charges de l'ordre de 136 000 € de l'eau potable sur l'assainissement collectif. L'impact budgétaire pourra également se mesurer à long terme.

Jean-Luc LAMAISON s'interroge sur les évolutions tarifaires proposées qui semblent déconnecter notamment pour l'assainissement collectif du transfert de charges décrit ci-dessus.

Monsieur le **Président** répond qu'il s'agit de propositions en rapport avec les besoins de financement sur l'année 2024. Il rappelle que malgré les augmentations présentées la facture d'eau serait moins chère pour l'utilisateur en 2024 qu'en 2023. De plus, il souligne que l'eau potable est sans doute encore trop peu chère aux tarifs présentés.

Jean-Luc LAMAISON confirme ce constat.

Monsieur le **Directeur** indique que l'objectif était de conserver une certaine cohérence par rapport aux exercices précédents en dégagant des recettes supplémentaires pour la collectivité sans impacter trop brutalement les usagers. A contrario, un retard a été pris sur l'assainissement collectif dont le tarif collectivité n'a pas évolué depuis 2012 du fait d'un tarif délégataire très élevé jusqu'en 2023. Il s'agit d'hypothèses de travail qui doivent faire l'objet de débats et de discussions avant d'être confirmées à l'occasion du vote du budget.

Jean-Luc LAMAISON souligne que le financement des investissements via le recours à l'emprunt coûte cher.

Jérémy LURTON demande si les tarifs des autres collectivités sont disponibles et comparables.

Monsieur le **Directeur** indique qu'en comparaison avec les territoires voisins de taille similaire notre tarif d'eau potable est plutôt moins cher alors que celui de l'assainissement collectif est parmi les plus élevés. Il rappelle que la CALI a initié un groupe de travail avec les entités gestionnaires d'eau potable sur son territoire pour notamment aborder les évolutions tarifaires menant à une harmonisation future qui augmentera les tarifs appliqués à ce jour.

Jérémy LURTON demande de quel pourcentage serait cette augmentation.

Monsieur le **Directeur** répond que le projet est à l'étude et qu'il est prématuré de statuer sur un chiffre précis. Un comparatif avec les territoires voisins établi à partir de SISPEA pourra être présenté lors du vote des tarifs 2024.

Jean-Luc LAMAISON demande quel est le prix moyen d'une facture d'eau pour un ménage sur notre territoire. Le prix moyen correspond à la quantité d'eau vendue associée à un prix que l'on divise par le nombre d'abonnés. Il est de 348 € par ménage à l'échelle nationale contre 240 € sur le territoire syndical ce qui confirme le tarif peu élevé pratiqué.

Monsieur le **Directeur** indique que la facture de 120 m³ par abonné et par an correspond à un référencement ancien.

Jean-Luc LAMAISON précise qu'il convient de se comparer avec les autres territoires et au regard des enjeux. Il faut mobiliser des moyens en sachant que la FRANCE est le pays qui a l'eau la moins chère du monde.

Monsieur le **Président** répond qu'il est nécessaire de faire évoluer notre tarification pour répondre aux enjeux.

Jean-Luc LAMAISON confirme qu'il faut faire un grand pas en avant en adaptant nos moyens pour assurer nos investissements.

Joachim BOISARD souligne que l'on peut également limiter les extensions (nouvelles constructions) pour se concentrer sur la réhabilitation et le renouvellement. L'augmentation doit passer par une tarification sociale car l'utilisateur est directement impacté.

Jean-Luc LAMAISON plébiscite la tarification sociale qui demande d'être travaillée au préalable. Le développement du territoire ne doit toutefois pas être jugulé pour notamment répondre aux exigences réglementaires liées à la construction de logements sociaux. Le gaspillage de l'eau est le vrai enjeu pour aujourd'hui et demain. Le PETR du Cœur de l'Entre-Deux-Mers a organisé une réunion sur la nécessaire prise de conscience des élus en mobilisant les moyens pour répondre aux enjeux. Le RPQS 2022 a mis en évidence l'absolue nécessité d'œuvrer en faveur des économies d'eau en sollicitant également les usagers. Cette participation du domaine privé est nécessaire mais ne doit pas masquer les actions publiques à entreprendre pour ne plus gaspiller l'équivalent d'une piscine olympique (58 m³ d'eau) devant chaque habitation de notre territoire. Depuis 3 ans, les budgets alloués sont de plus en plus conséquents mais doivent cibler davantage le renouvellement. A l'instar des affiches présentes dans cette salle, la communication envers nos usagers est primordiale et il faut les accompagner.

Monsieur le **Président** précise que le terme de gaspillage n'est pas approprié et qu'il vaut mieux parler de pertes. Il demande à Jean-Luc LAMAISON de proposer une tarification appropriée.

Jean-Luc LAMAISON répond qu'il souhaite disposer des éléments permettant au Comité Syndical de prendre des décisions.

Joachim BOISARD souligne que lors de la dernière réunion du SMEGREG sur le DOB, les élus présents ont avancé des hypothèses de ne plus construire. Le Préfet pourrait trancher dans ce sens selon les situations.

Jean-Luc LAMAISON indique que le PLUi du Créonnais limite sur son territoire et notamment BARON et CAMIAC ET SAINT DENIS les possibilités de constructions. Le territoire de la CALI au travers de son futur PLUi sera très probablement bridé. Des engagements en faveur de la réduction des pertes seront à prendre dans le PADD pour permettre le développement économique du territoire et la construction à minima de logements sociaux.

Jean-Luc LAMAISON souligne qu'un agent en retour de disponibilité est actuellement positionné en surnombre des effectifs. Ce statut implique que cet agent est payé par la collectivité sans toutefois occuper un poste. Une opportunité se pose d'affecter cet agent sur un poste d'ambassadeur pour les économies d'eau auprès des usagers.

Monsieur le Président répond que cet agent a été payé par la collectivité à son retour de disponibilité, mais suite à une formation pilotée par le CDG 33, a trouvé un poste.

Catherine VIANDON confirme qu'elle est actuellement en poste dans une collectivité.

Jean-Luc LAMAISON indique que le placement en surnombre grève la collectivité de payer au CDG 33, 150% du salaire de l'agent. L'information de sa nouvelle affectation n'est pas formulée dans le DOB 2024.

Monsieur le Directeur répond que les effectifs recensés dans le ROB 2024 fait référence à l'exercice 2023.

Jean-Luc LAMAISON s'étonne de ce manque d'information.

Monsieur le Directeur précise que le ROB suit un cadre réglementaire.

Jérémie LURTON demande si les volumes perdus sont connus chaque année.

Monsieur le Directeur précise que ces volumes sont estimés au plus juste.

Jérémie LURTON demande si à partir du volume de fuite, des économies d'eau générées par les usagers et le programme pluriannuel d'investissements, il est possible de déterminer les moyens financiers nécessaires pour accélérer le renouvellement des réseaux.

Monsieur le Président répond que le taux de renouvellement est actuellement de 0,6% et que les investissements nécessaires sont très importants.

Jérémie LURTON souhaite connaître l'influence des augmentations tarifaires sur les possibilités d'investissements.

Monsieur le Directeur répond que les augmentations tarifaires permettent de générer des ressources financières supplémentaires.

Jacky FROMENTIER s'inquiète d'augmentation trop importante pour les administrés.

Pierrick BALLESTER confirme cette inquiétude pour certains administrés de s'acquitter à terme de leur facture même avec une augmentation de 10 à 15 cts.

Jean-Luc LAMAISON propose à ces administrés de substituer l'eau du robinet par l'eau en bouteille (200 fois plus cher).

Jacky FROMENTIER souligne qu'il boit l'eau du puits.

Jean-Luc LAMAISON réaffirme que l'eau du robinet n'est pas chère.

Monsieur le Président répond que l'augmentation tarifaire proposée de 1,55 à 1,60 € HT soit + 3,5%.

Pierrick BALLESTER s'interroge sur l'existence d'une limite légale d'augmentation.

Monsieur le Directeur répond qu'il n'y a pas de limite légale à sa connaissance.

Serge PLATON demande si l'augmentation tarifaire pour l'assainissement collectif va permettre de résoudre les problématiques du système sous vide présent sur les communes d'IZON et de VAYRES.

Monsieur le Président précise que les opérations proposées au DOB sur cette problématique seront inscrites au budget.

Monsieur le Directeur précise que des investissements pluriannuels sont à prévoir pour compléter les aménagements et sécuriser le fonctionnement du système sous vide.

Thierry DUBREUIL demande pourquoi sur l'opération 1224 en assainissement collectif le prévisionnel budgétaire ne prévoit pas de crédit en 2024.

Monsieur le Directeur répond que cette opération était inscrite au budget 2023 mais elle n'a pas été réalisée. Elle serait conservée en 2024 sans toutefois être prioritaire au regard des investissements à engager pour la sécurisation du système sous vide.

Thierry DUBREUIL souligne que ces travaux sont demandés par les administrés depuis plusieurs années. De plus, l'extension réalisée précédemment sur ce secteur intégrait ces habitations qui n'ont finalement pas été desservies.

Monsieur le Directeur répond que les travaux de cette tranche n'intégraient pas initialement ces habitations mais qu'une nouvelle opération devait les collecter (opération 1224).

Thierry DUBREUIL indique que ces administrés auraient dû bénéficier de ces travaux en 2023 qui ne seront non plus réalisés en 2024.

Monsieur le Directeur précise que les orientations de travaux peuvent être discutées au regard de nouvelles priorisations.

Thierry DUBREUIL indique que tous les travaux sont importants compte-tenu des nombreux dysfonctionnements en réseau gravitaire et sous-vide. La modification du PLU a nécessité un rapport qui a souligné un niveau de fuite en eau potable très élevée sur le territoire d'IZON. Or, le programme d'investissements présentés sur le ROB 2024 pour ce territoire est très limité.

Monsieur le Directeur demande comment le volume de fuite a pu être déterminé sur l'unique territoire d'IZON.

Thierry DUBREUIL répond que ces données ont été transmises au cabinet d'étude en charge de la modification du PLU.

Joachim BOISARD s'étonne de cette démarche de modification du PLU compte-tenu du futur PLUi de la CALI.

Thierry DUBREUIL répond que seules les modifications-révisions de PLU déjà engagées sont à finaliser.

Jean-Luc LAMAISON précise que la CALI à l'initiative de Jacques LEGRAND a décidé que les communes ne pouvaient plus engager des modifications et/ou des révisions de PLU.

Eve RIBES indique que le PLU de VAYRES a été arrêté mais pas encore approuvé.

Thierry DUBREUIL précise qu'il fournira les éléments en rapport avec les volumes de fuite sur le territoire d'IZON et réaffirme que les niveaux d'investissements sur cette commune sont trop faibles.

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas d'information sur les volumes de fuite par commune.

Joachim BOISARD confirme que seule la sectorisation permet d'avoir des volumes de fuite par secteur regroupant plusieurs communes.

Monsieur le Directeur présente la carte établie dans le cadre du schéma d'alimentation en eau potable indiquant par secteur les actions à entreprendre selon une analyse multicritères. Le secteur 1-1, dont la commune d'IZON dépend, recense des conduites à renouveler avec un échéancier sur les années 2024 et 2025.

Joachim BOISARD souligne en complément qu'une recherche active de fuite réalisée par le délégataire a été menée en octobre-novembre 2023.

AEP n°008/2022 – Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Décision :

Le rapport d'orientations budgétaires dresse tout d'abord l'état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2023 provisoire) :

- résultat provisoire en section d'exploitation avec un excédent de 368 545,56 €,
- résultat provisoire en section d'investissement avec un excédent de 179 685,64 € dont des restes à réaliser en dépenses pour 818 193,00 €.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2024, l'équilibre global budgétaire du projet de budget 2024, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,

Vu le rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires 2024,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d'orientations budgétaire Eau Potable pour l'année 2024.

AC n°006/2021 – Débat d’Orientations Budgétaires 2024

Décision :

Le rapport d’orientations budgétaires dresse tout d’abord l’état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2023 provisoire) :

- résultat provisoire en section d’exploitation avec un excédent de 417 288,08 €,
- résultat provisoire en section d’investissement avec un déficit de 884 812,96 € dont des restes à réaliser en dépenses pour 1 377 957,00 €.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2024, l’équilibre global budgétaire du projet de budget 2024, les projets d’investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l’autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,

Vu le rapport sur lequel s’appuie le débat d’orientations budgétaires 2024,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d’un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d’orientations budgétaire Assainissement Collectif pour l’année 2024.

ANC n°003/2022 – Débat d’Orientations Budgétaires 2024

Décision :

Le rapport d’orientations budgétaires dresse tout d’abord l’état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2023 provisoire) :

- résultat provisoire en section d’exploitation avec un déficit de 92 503,97 €,
- résultat provisoire en section d’investissement avec un excédent de 8 793,06 € sans restes à réaliser.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2024, l’équilibre global budgétaire du projet de budget 2024, les projets d’investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l’autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,

Vu le rapport sur lequel s’appuie le débat d’orientations budgétaires 2024,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d’un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d’orientations budgétaire Assainissement Non Collectif pour l’année 2024.

Actualités

-

Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Informations : Travaux en cours – Eau potable

- **MOULON – Départ Loustalot :**
- ✓ **Renouvellement d'une canalisation d'eau potable** par l'entreprise **CANASOUT**



Conduites – départ Bâtiment



Vanne

66

Informations : Travaux en cours – Eau potable

- **MOULON – Départ Loustalot :**
- ✓ **Renouvellement d'une canalisation d'eau potable** en \varnothing 250 mm et en \varnothing 200 mm (au lieu d'un 175 mm) en fonte sur 2*130 ml + **forage double dirigé** en \varnothing 250 mm PEHD renforcé sur 70 ml.
- ✓ **Renouvellement** de plus de 400 ml de **canalisations d'eau potable** à l'intérieur de l'emprise du Bâtiment d'exploitation en \varnothing 200 et 250 mm.
- ✓ Coût des travaux : 249 356,93 € H.T
- ✓ Durée : Fin travaux mi-mars 2024

67

Monsieur le Directeur précise que ce chantier réalisé par **CANASOUT** est compliqué compte-tenu des conditions climatiques.

Renaud CHALLENGEAS souligne que ces travaux vont permettre de faire des économies d'eau importantes au regard des fossés périphériques gorgés d'eau tout au long de l'année.

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Lagunage du Port du Noyer – ARVEYRES :**
- ✓ **Réhabilitation des lagunes 2 et 3 et remplacement du prétraitement par l'entreprise BUESA :**



Géotube



Géotubes avec boues

68

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Lagunage du Port du Noyer – ARVEYRES :**
- ✓ **Réhabilitation des lagunes 2 et 3 et remplacement du prétraitement par l'entreprise BUESA SAS**
- ✓ **Coût des travaux : 303 365,30 € H.T**
- ✓ **Durée :**
 - ✓ Chantier arrêté pour cause d'intempéries rendant l'accès au site impossible pour les engins,
 - ✓ Reprise au printemps 2024

69

Monsieur le Directeur précise que ce chantier réalisé par BUESA est compliqué compte-tenu des conditions climatiques. Le bassin n°3 a été finalisé et il reste le bassin n°2 à traiter.

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Secteur Luchey – BARON :**
- ✓ **Extension du réseau de collecte et pose de 3 postes de relevage** par les entreprises **GMTP** et **CPB**



Tampon



PR Luchey 2

70

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Secteur Luchey – BARON :**
- ✓ **Extension du réseau de collecte sur 1 405 ml avec 3 postes de relevage**
- ✓ **Coût des travaux :**
 - 598 296,63 € HT (canalisations)
 - 102 121,12 € HT (postes de relevage)
- ✓ **Durée : 6 mois (mi-septembre 2023 – mi-mars 2024)**

71

Monsieur le Directeur précise que ce chantier réalisé par GMTP et CPB se déroule bien. Les 3 PR ont été posés. Les travaux de canalisations avancent à bonne cadence sans présence de rochers.

Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le jeudi 04 avril 2024 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance,



Thierry DUBREUIL



Le Président,

Bernard GUILHEM